

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste	Artificier(e)
Positionnement dans l'entreprise	Travail en équipe

Description du poste

Enjeux du poste	 Captiver l'attention et l'émotion d'un public en utilisant les effets pyrotechniques. Rendre un événement inoubliable.
Missions	 Un artificier conçoit et exécute des spectacles pyrotechniques. Il doit créer des tableaux aériens aux multiples couleurs et formes associés à des effets sonores.
Activités et tâches	 L'artificier met en oeuvre des produits pyrotechniques sur le terrain, encadré par une équipe d'artificiers qualifiés. Il collabore à la gestion du lancement du feu d'artifice. Il participe à la logistique et la préparation des matériels nécessaires au montage mais également au rangement, démontage.
Compétences et qualités requises	 Être doté d'un sens artistique et créatif. Avoir un bon esprit d'équipe. Avoir quelques connaissances en bricolage. Savoir gérer un timing précis.

Conditions d'exercice du poste

Conditions de travail	 Être majeur et véhiculé. Avoir un casier judiciaire vierge. La dangerosité des produits utilisés implique des règles de sécurité. L'artificier exerce de jour comme de nuit.
Zone géographique du lieu d'exécution	 Région Occitanie. Région sud Nouvelle-Aquitaine. Région sud Auvergne-Rhône-Alpes.
Études et formations	 lère étape : artificier débutant : Il n'existe aucune formation scolaire pour devenir artificier(e). Formation de base effectuée directement sur le terrain par un artificier qualifié. 2ème étape : une saison d'expérience obligatoire. Formation C4 T2 - Niveau 1 dans un centre de formation agréé pendant trois jours. 3ème étape : deux saisons d'expériences obligatoires. Formation C4 T2 - Niveau 2 dans un centre de formation agréé pendant deux jours.
Salaires	 Les salaires sont exprimés à la journée ou à la mission. Un artificier qualifié peut atteindre un salaire de 250 euros net.
Atouts complémentaires	 Permis spécifiques tels que : poids lourds, super lourds, A.D.R, B.E, C.A.C.E.S Habilitation électrique



Postes à pourvoir dès que possible les week-ends et jours fériés de mi-juin à mi-juillet. Possibilité de faire toute la saison estivale jusqu'à fin août.











2/2